

C.P. n° 111.01.06-02.00 Const. mét. méc. élect. - Industriel - Bassin de Charleroi

Adaptation suite à : Alignement accord national :0,2606 EUR
 Accord national 2021-2022

Validité : depuis le 01/01/2024

Régime hebdomadaire : 38h

Ancienneté après	salaire min.
0 mois	15,4457
6 mois	15,4457

